



Champs d'Or de la Beauce inc.

États financiers Aux 31 juillet 2021 et 2020

(En dollars canadiens)

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États de la situation financière	6
États du résultat global	7
États des variations des capitaux propres	8
États des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 40

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
50, avenue Dallaire
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4S7

T 819 762-1714

Aux actionnaires de
Champs d'Or de la Beauce inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Champs d'Or de la Beauce inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 juillet 2021 et 2020, les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 juillet 2021 et 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Carole Lepage.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Rouyn-Noranda
Le 22 novembre 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A119351

Champs d'Or de la Beauce inc.

États de la situation financière

Aux 31 juillet 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

	Notes	31 juillet 2021 \$	31 juillet 2020 \$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie	6	1 075 137	313 267
Taxes sur les produits et services à recevoir		94 339	14 821
Avance sur dépense d'exploration et d'évaluation		60 000	-
Frais payés d'avance		5 805	4 895
		<u>1 235 281</u>	<u>332 983</u>
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	2 674 762	1 743 362
Immobilisations corporelles	8	10 625	-
		<u>2 685 387</u>	<u>1 743 362</u>
Total de l'actif		<u><u>3 920 668</u></u>	<u><u>2 076 345</u></u>
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	9	200 292	239 357
Royautés à payer	7	-	48 411
Passif lié aux actions accréditives		41 799	-
Billet à payer	10	-	180 000
		<u>242 091</u>	<u>467 768</u>
Non courant			
Royautés à payer	7	198 398	168 134
Total du passif		<u><u>440 489</u></u>	<u><u>635 902</u></u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	11	5 027 947	2 329 453
Surplus d'apport		667 739	325 046
Résultats non distribués		(2 215 507)	(1 214 056)
Total des capitaux propres		<u>3 480 179</u>	<u>1 440 443</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u><u>3 920 668</u></u>	<u><u>2 076 345</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.
Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 22 novembre 2021.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Patrick Levasseur _____, Administrateur

(s) Bernard J. Tourillon _____, Administrateur

Champs d'Or de la Beauce inc.

États du résultat global

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

	Notes	2021 \$	2020 \$
Dépenses			
Salaires et charge au titre des avantages du personnel	12.1	370 931	221 563
Honoraires professionnels (1)		233 326	108 493
Dépenses de voyage		28 001	46 012
Développement des affaires (2)		102 381	94 110
Frais de publicité		58 097	48 978
Information aux actionnaires et droits d'inscription		50 661	38 750
Frais de bureau		48 464	37 949
Frais bancaires		1 739	1 912
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	7	19 918	5 000
Résultats opérationnels		913 518	602 767
Autres charges			
Variation de la juste valeur des royautés à payer		31 853	31 443
Intérêts sur le billet à payer		3 468	33 217
Impôt de la partie XII.6		115	2 324
		35 436	66 984
Résultat avant impôt		(948 954)	(669 751)
Impôt différé	15	(102 959)	-
Résultat net et résultat global de l'exercice		(845 995)	(669 751)
Résultat par action			
Résultat net de base et dilué par action	14	(0,02)	(0,03)

(1) Inclus un paiement fondé sur des actions de 23 787 \$ en 2021

(2) Inclus un paiement fondé sur des actions de 3 756 \$ en 2021

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Champs d'Or de la Beauce inc.

États des variations des capitaux propres

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(En dollars canadiens)

	Notes	Capital- Actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} août 2019		1 695 103	319 549	(524 802)	1 489 850
Unités émises dans le cadre de placements privés	11.1	618 750	-	-	618 750
Unités émises dans le cadre d'un placement privé accréditif	11.1	15 600	2 400	-	18 000
Expiration de bons de souscription	11.2	-	(2 461)	2 461	-
Frais d'émission d'unités		-	5 558	(21 964)	(16 406)
		<u>634 350</u>	<u>5 497</u>	<u>(19 503)</u>	<u>620 344</u>
Total du résultat net et du résultat global de la période		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(669 751)</u>	<u>(669 751)</u>
Solde au 31 juillet 2020		<u>2 329 453</u>	<u>325 046</u>	<u>(1 214 056)</u>	<u>1 440 443</u>
Unités émises dans le cadre de placements privés	11.1	1 415 802	-	-	1 415 802
Unités émises dans le cadre de placements privés accréditifs	11.1	876 515	178 727	-	1 055 242
Émission d'actions pour le règlement de dettes fournisseurs	11.1	95 200	-	-	95 200
Émission d'actions pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	11.1	108 500	-	-	108 500
Exercice de bons de souscription	11.1	162 900	-	-	162 900
Exercice de bons de souscription aux courtiers	11.1	39 577	(7 420)	-	32 157
Expiration de bons de souscription	11.2	-	(16 100)	16 100	-
Expiration de bons de souscription aux courtiers	11.3	-	(3 524)	3 524	-
Paievements fondés sur des actions	12.2	-	136 607	-	136 607
Frais d'émission d'unités		-	54 403	(175 080)	(120 677)
		<u>2 698 494</u>	<u>342 693</u>	<u>(155 456)</u>	<u>2 885 731</u>
Total du résultat net et du résultat global de la période		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(845 995)</u>	<u>(845 995)</u>
Solde au 31 juillet 2021		<u>5 027 947</u>	<u>667 739</u>	<u>(2 215 507)</u>	<u>3 480 179</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Champs d'Or de la Beauce inc.

États des flux de trésorerie

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

	Notes	2021 \$	2020 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		(845 995)	(669 751)
Éléments hors caisse			
Variation de la juste valeur des royautés à payer		31 853	31 443
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		19 918	5 000
Impôt différé		(102 959)	-
Intérêts sur le billet à payer		-	20 879
Paielements fondés sur des actions		136 607	-
Salaires et charge au titre des avantages du personnel		25 500	146 040
Variation nette des éléments du fonds de roulement	16	(275 657)	42 009
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<u>(1 010 733)</u>	<u>(424 380)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation		(728 429)	(138 186)
Ajout aux immobilisations corporelles		(10 625)	-
Crédit d'impôt reçu		1 475	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>(737 579)</u>	<u>(138 186)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités dans le cadre de placements privés et accreditifs		2 615 802	636 750
Exercice de bons de souscription		162 900	-
Exercice de bons de souscription aux courtiers		32 157	-
Remboursement du billet à payer		(180 000)	-
Frais d'émission d'unités		(120 677)	(16 406)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>2 510 182</u>	<u>620 344</u>
Variation nette de la trésorerie		761 870	57 778
Trésorerie au début de la période		313 267	255 489
Trésorerie à la fin de la période		<u>1 075 137</u>	<u>313 267</u>

Pour des informations additionnelles sur les flux de trésorerie voir la note 16

Opérations de la trésorerie

Intérêts payés reliés aux activités opérationnelles	24 347	16 244
---	--------	--------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Champs d'Or de la Beauce inc. (la « Société »), se spécialise dans l'exploration de l'or de sites miniers situés au Québec.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 juillet 2021, la Société a des résultats non distribués accumulés négatifs de 2 215 507 \$ (1 214 056 \$ au 31 juillet 2020). Les liquidités actuelles de la Société ne sont pas suffisantes pour financer ses dépenses administratives et d'exploration et d'évaluation de la prochaine année. Ces incertitudes significatives jettent un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créateurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3. GÉNÉRALITÉS

La Société, incorporée le 1er août 2016, est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les actions de la Société se négocient à la Bourse de croissance TSX (TSX-V) sous le symbole « BGF » depuis le 4 février 2019. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 3000, bureau 306, rue Omer-Lavallée, Montréal, Québec, Canada.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

4.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

4.3 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

4.3 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position et elle ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

4.4 Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, le cas échéant. Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction, sauf si la Société a désigné un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie au coût amorti.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les autres charges, le cas échéant.

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie fait partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent le modèle des pertes de crédit attendues.

La comptabilisation de pertes de crédit doit tenir compte d'un éventail d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

4.4 Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

Classement et évaluation ultérieurs des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs (excluant les salaires et la charge au titre des avantages du personnel) et les royautés à payer (le billet à payer était également inclus dans les passifs financiers au 31 juillet 2020).

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les royautés à payer que la Société a désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net parce qu'ils incluent un dérivé incorporé. Les royautés à payer sont évaluées ultérieurement à la juste valeur avec les profits ou les pertes comptabilisés en résultat net.

Les charges d'intérêts et les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisé en résultat net sont présentées dans les autres charges.

4.5 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les bons de souscription aux courtiers et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions potentielles si elle est ultérieure.

4.6 Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

4.7 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

4.7 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation. Les actifs d'exploration et d'évaluation incluent également un terrain comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle non amortissable et est présenté au coût moins le cumul des pertes de valeur.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.8), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.8), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie ou en actions de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.8 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des immobilisations corporelles

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

4.8 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des immobilisations corporelles (suite)

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé ;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée ;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique ;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et de pertes de valeur.

Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement. L'intégration de coûts dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle cesse lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

À la suite du transfert des actifs d'exploration et d'évaluation dans les immobilisations corporelles de la catégorie Actifs miniers en construction, tous les coûts subséquents de construction, d'installation et d'achèvement de l'équipement et des infrastructures sont capitalisés dans la catégorie Actifs miniers en construction. Une fois l'étape de développement complétée, tous les actifs inclus dans la catégorie Actifs miniers en construction sont alors transférés dans la catégorie Actifs miniers.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

4.9 Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif. La période d'amortissement est la suivante:

	Durée d'utilité
Équipement d'exploration	3 ans

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée en résultat net, sauf pour certaines immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration et d'évaluation dont la charge d'amortissement est incorporée dans la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets précis d'exploration et d'évaluation.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revus au moins à la fin de chaque exercice financier.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

4.10 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme passifs éventuels à moins que la probabilité de sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 juillet 2021 et 31 juillet 2020, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état de la situation financière.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

4.11 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions de la Société quant aux résultats opérationnels futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que les limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

Habituellement, les passifs d'impôts différé sont comptabilisés en totalité, bien que *IAS 12 Impôts sur le résultat* précise un nombre limité d'exemptions.

Impôts relatifs aux placements accréditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la Société doit transférer son droit des déductions fiscales rattachées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la Société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la Société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales et a engagé les dépenses admissibles, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

4.12 Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions, de bons de souscription aux courtiers ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des options sur actions ou des bons de souscription antérieurement comptabilisée au poste surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

4.12 Capitaux propres (suite)

Placements accréditifs

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans le passif lié aux actions accréditives à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et le passif lié aux actions accréditives émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date d'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci au moment de l'émission et le montant résiduel, le cas échéant, est attribué au passif lié aux actions accréditives. La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé au passif lié aux actions accréditives est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions, aux bons de souscription et aux bons de souscription aux courtiers jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription. Lorsqu'ils sont annulés ou expirés, les charges de rémunération correspondantes sont transférées en diminution des résultats non distribués. Lorsque les options et bons de souscription sont exercés, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-actions.

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs plus les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission ainsi que les charges de rémunération liées aux options et bons de souscription annulés ou expirés, transférées du poste surplus d'apport.

4.13 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle doit en évaluer la valeur par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

4.13 Paiements fondés sur des actions (suite)

La charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.14 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire la direction et le conseil d'administration. La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur de l'exploration et d'évaluation des ressources minérales.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

5.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptable de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 4.11).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

5.2 Source d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

5.2 Source d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.8).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Se reporter à la note 7 pour l'analyse de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation.

Au cours de la période, la Société a imputé en résultat une radiation sur des actifs d'exploration et d'évaluation de 19 918 \$ (5 000 \$ au 31 juillet 2020). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérés.

Les autres propriétés n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la Société a la capacité de conserver les propriétés puisqu'elle dispose des ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospecter pour ces propriétés n'expireront pas dans un proche avenir et/ou des travaux ont été réalisés sur ces propriétés au cours de l'exercice.

Royautés à payer

La direction recourt à son jugement pour estimer le montant des royautés à payer (se reporter à la note 7). L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses des dépenses nettes ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable.

Paievements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité par référence aux données sur les actions de la Société et sur celles de sociétés similaires ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options, des bons de souscription aux courtiers et des bons de souscription octroyés. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter aux notes 11.2, 11.3 et 12.2).

6. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend une somme de 391 919 \$ (12 944 \$ au 31 juillet 2020) qui représente le produit de financements non dépensé lié aux actions accréditatives. Selon les restrictions imposées en vertu des législations fiscales, la Société doit consacrer ces fonds à l'exploration de propriétés minières canadiennes.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 1 août 2020 \$	Additions \$	Crédit d'impôt \$	Radiation \$	Solde au 31 juillet 2021 \$
Québec					
<i>Propriété Saint-Simon-Les-Mines</i>					
Droits miniers	1 334 083	113 089	-	-	1 447 172
Dépenses d'exploration et d'évaluation	207 639	731 911	(1 475)	-	938 075
Terrain	181 356	-	-	-	181 356
	<u>1 723 078</u>	<u>845 000</u>	<u>(1 475)</u>	<u>-</u>	<u>2 566 603</u>
<i>Propriété Ronceveaux-HPQ</i>					
Droits miniers	10 000	-	-	(10 000)	-
	<u>10 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(10 000)</u>	<u>-</u>
<i>Propriété Bradford</i>					
Droits miniers	9 918	-	-	(9 918)	-
	<u>9 918</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(9 918)</u>	<u>-</u>
<i>Propriété St-Bergemin</i>					
Droits miniers	366	-	-	-	366
	<u>366</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>366</u>
<i>Propriété Mégantic</i>					
Droits miniers	-	12 638	-	-	12 638
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	83 726	-	-	83 726
	<u>-</u>	<u>96 364</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>96 364</u>
<i>Propriété Rivière Ouareau</i>					
Droits miniers	-	994	-	-	994
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	2 310	-	-	2 310
	<u>-</u>	<u>3 304</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 304</u>
<i>Propriété St-Isidore</i>					
Droits miniers	-	2 221	-	-	2 221
	<u>-</u>	<u>2 221</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 221</u>
<i>Propriété Adstock</i>					
Droits miniers	-	867	-	-	867
	<u>-</u>	<u>867</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>867</u>
<i>Propriété Iverness</i>					
Droits miniers	-	663	-	-	663
	<u>-</u>	<u>663</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>663</u>

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 août 2020	Additions	Crédit d'impôt	Radiation	Solde au 31 juillet 2021
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Propriété Audet</i>					
Droits miniers	-	928	-	-	928
	-	928	-	-	928
<i>Propriété Divers</i>					
Droits miniers	-	3 446	-	-	3 446
	-	3 446	-	-	3 446
<i>Sommaire</i>					
Droits miniers	1 354 367	134 846	-	(19 918)	1 469 295
Dépenses d'exploration et d'évaluation	207 639	817 947	(1 475)	-	1 024 111
Terrain	181 356	-	-	-	181 356
	1 743 362	952 793	(1 475)	(19 918)	2 674 762

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 août 2019	Additions	Crédit d'impôt	Radiation	Solde au 31 juillet 2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Québec					
<i>Propriété Saint-Simon-Les-Mines</i>					
Droits miniers	1 332 274	1 809	-	-	1 334 083
Dépenses d'exploration et d'évaluation	76 000	131 639	-	-	207 639
Terrain	181 356	-	-	-	181 356
	<u>1 589 630</u>	<u>133 448</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 723 078</u>
<i>Propriété Wares</i>					
Droits miniers	5 000	-	-	(5 000)	-
	<u>5 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(5 000)</u>	<u>-</u>
<i>Propriété Ronceveaux-HPQ</i>					
Droits miniers	10 000	-	-	-	10 000
	<u>10 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>10 000</u>
<i>Propriété Bradford</i>					
Droits miniers	5 546	4 372	-	-	9 918
	<u>5 546</u>	<u>4 372</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>9 918</u>
<i>Propriété St-Bergemin</i>					
Droits miniers	-	366	-	-	366
	<u>-</u>	<u>366</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>366</u>
<i>Sommaire</i>					
Droits miniers	1 352 820	6 547	-	(5 000)	1 354 367
Dépenses d'exploration et d'évaluation	76 000	131 639	-	-	207 639
Terrain	181 356	-	-	-	181 356
	<u>1 610 176</u>	<u>138 186</u>	<u>-</u>	<u>(5 000)</u>	<u>1 743 362</u>

Toutes les charges de radiation sont présentées en résultat net dans le poste Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation.

Québec

Propriété Saint-Simon-Les-Mines

Durant le mois de décembre 2018, la Société a complété l'entente conclue avec une société ayant une influence notable soit Les Ressources HPQ-Silicium Inc. (« HPQ ») pour l'acquisition de 152 claims situés dans la municipalité de Saint-Simon-les-Mines dans la région de la Beauce au Québec incluant 7 lots immobiliers pour un montant de 1 500 000 \$. La Société a pris en charge l'hypothèque de 180 000 \$ grevant les 7 lots immobiliers et a émis 13 200 000 actions ordinaires de son capital-actions pour une valeur totale de 1 320 000 \$. La juste valeur de la propriété acquise a été déterminée selon une évaluation indépendante.

La Société s'est engagée à payer, à un tiers, une royauté de 3,5 % pour toute la durée de la production d'or ainsi qu'un montant de 500 000 \$ lors du début de la production.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Propriété Saint-Simon-Les-Mines (suite)

La Société devra également assumer le paiement à un tiers d'une royauté supplémentaire de 1,5 % duquel, au choix de la Société, 1 % pourra être racheté pour un montant de 1 000 000 \$. Le 30 septembre 2020, la Société a conclu une entente pour le rachat de la royauté à son détenteur par l'émission de 700 000 actions ordinaires de son capital-actions représentant une valeur de 108 500 \$.

La Société versera à HPQ à titre de NSR un montant de 35 000 \$ entre le quinzième et le vingt-quatrième mois après la date de conclusion et 25 000 \$ à chaque année subséquente. Ce NSR peut être racheté au gré de la Société pour 250 000 \$. Le passif, royautés à payer, a été reconnu lors de l'acquisition pour un montant total de 176 563 \$ calculé sur les flux de trésorerie estimés en vertu de l'accord sur une période de quatre ans à un taux de 18 %. La contrepartie a été comptabilisée en diminution du capital-actions. Au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2020, la Société a payé un montant de 10 000 \$ en espèces. Le 9 mars 2021, la Société a procédé à un règlement de dette pour le paiement de la royauté de 50 000 \$ par l'émission de 166 667 actions ordinaires.

La Société détient un intérêt de 100 % dans 153 claims (153 claims au 31 juillet 2020).

Propriété Wares

Durant l'exercice de 2020, la Société a radié cette propriété suite à l'abandon des claims miniers.

Propriété Roncevaux-HPQ

Durant le mois de décembre 2018, selon l'entente conclue avec HPQ, cette dernière a accordé à la Société le droit de rechercher et d'extraire de sa propriété Roncevaux des métaux de base et autres minéraux autres que le quartz, en considération d'une redevance de 5 % (NSR) et de l'émission par la Société de 100 000 actions ordinaires de son capital-actions pour une valeur de 10 000 \$. Ce NSR peut être racheté en partie par la Société en payant, à HPQ, 100 000 \$ pour chaque tranche de 0,1 %, jusqu'à concurrence de 4 %. Durant l'exercice, la Société a radié cette propriété suite à l'abandon de l'entente conclue avec HPQ.

Propriété Bradford

Durant l'exercice, la Société a radié cette propriété suite à l'abandon des claims miniers (112 claims au 31 juillet 2020).

Propriété St-Bergemin

La Société détient un intérêt de 100 % dans 8 claims acquis par jalonnement (8 claims au 31 juillet 2020).

Propriété Mégantic

La Société détient un intérêt de 100 % dans 175 claims acquis par jalonnement (aucun claim au 31 juillet 2020).

Propriété Rivière Ouareau

La Société détient un intérêt de 100 % dans 15 claims acquis par jalonnement (aucun claim au 31 juillet 2020).

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Propriété St-Isidore

La Société détient un intérêt de 100 % dans 34 claims acquis par jalonnement (aucun claim au 31 juillet 2020).

Propriété Adstock

La Société détient un intérêt de 100 % dans 11 claims acquis par jalonnement (aucun claim au 31 juillet 2020).

Propriété Iverness

La Société détient un intérêt de 100 % dans 10 claims acquis par jalonnement (aucun claim au 31 juillet 2020).

Propriété Audet

La Société détient un intérêt de 100 % dans 14 claims acquis par jalonnement (aucun claim au 31 juillet 2020).

Propriété Divers

La Société détient un intérêt de 100 % dans 50 claims acquis par jalonnement (aucun claim au 31 juillet 2020).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la Société comprennent l'équipement d'exploration. La valeur comptable se détaille comme suit :

	Équipement d'exploration	Total
	\$	\$
Valeur comptable brute		
Solde au 1er août 2020	-	-
Acquisition	10 625	10 625
Solde au 31 juillet 2021	10 625	10 625
Cumul des amortissements		
Solde au 1er août 2020 et au 31 juillet 2021	-	-
Valeur comptable au 31 juillet 2021	10 625	10 625

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

9. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 juillet 2021	31 juillet 2020
	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres courus	151 542	70 838
Honoraires de gestion à payer	-	29 167
Salaires à payer	-	93 623
Rémunération des administrateurs à payer	48 750	23 250
Autres	-	22 479
	<u>200 292</u>	<u>239 357</u>

10. BILLET À PAYER

Durant le mois de décembre 2018, la Société a signé un contrat d'hypothèque immobilière d'un montant de 180 000 \$, garanti par le terrain ayant une valeur comptable nette de 181 356 \$ au taux d'intérêt composé de 18 % l'an et échéant le 31 juillet 2020. Le 4 septembre 2020, la Société a remboursé le capital et les intérêts.

11. CAPITAUX PROPRES

11.1 Capital-actions

Le capital-actions de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions sont participantes et admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

	31 juillet 2021	31 juillet 2020
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Total des actions au début	25 474 166	18 716 666
Placements privés (a) (b) (c) (d) (e) (i)	12 113 350	6 637 500
Placements privés accréditifs (c) (h) (k)	5 125 001	120 000
Émission pour le règlement de dettes fournisseurs (g) (j) (l)	388 853	-
Exercice de bons de souscription	1 102 000	-
Exercice de bons de souscription aux courtiers	153 125	-
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation (f)	700 000	-
Total des actions émises et entièrement libérées à la fin	<u>45 056 495</u>	<u>25 474 166</u>

(a) Le 9 septembre 2019, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 173 250 \$. La Société a émis 1 732 500 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,15 \$ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

De plus, la Société a émis à des courtiers 16 000 bons de souscription (pour une valeur de 1 101 \$). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquiescer une action ordinaire de la Société à un prix de 0,15 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

11.1 Capital-actions (suite)

(b) Le 8 octobre 2019, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 28 500 \$. La Société a émis 285 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,15 \$ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

(c) Le 31 décembre 2019, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 30 000 \$. La Société a émis 30 unités et chaque unité est composée de 4 000 actions ordinaires, 4 000 actions accréditives et de 4 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,18 \$ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 2 400 \$ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et aucune valeur n'a été octroyée au passif lié aux actions accréditives.

(d) Le 23 juin 2020, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 405 000 \$. La Société a émis 4 500 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,15 \$ l'action durant 36 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 5 506 \$ en espèces. La Société a émis à un agent 61 184 bons de souscription (pour une valeur de 4 457 \$). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,15 \$ l'action pour une période de 36 mois suivant la date de clôture du financement.

(e) Le 21 août 2020, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 1 000 002 \$. La Société a émis 8 333 350 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,18 \$ l'action durant 36 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 12 800 \$ en espèces. La Société a émis à un agent 106 664 bons de souscription (pour une valeur de 12 251 \$). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,18 \$ l'action pour une période de 36 mois suivant la date de clôture du financement.

(f) Le 30 septembre 2020, la Société a conclu une entente pour le rachat de la royauté de 1,5 % sur la propriété de Saint-Simon-Les-Mines. La redevance de 1,5 % est rachetée à son détenteur par l'émission de 700 000 actions ordinaires de son capital-actions représentant une valeur de 108 500 \$.

(g) Le 30 septembre 2020, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 11 300 \$ par l'émission de 77 931 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(h) Le 10 décembre 2020, la société a conclu un financement privé d'un montant de 500 000 \$. La Société a émis 3 125 000 unités et chaque unité est composée d'une action accréditive et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,21 \$ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 70 313 \$ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et un montant de 70 315 \$ lié à la portion passif lié aux actions accréditives a été comptabilisé à l'état de la situation financière.

De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 12 250 \$ en espèces. La Société a émis à un agent 153 125 bons de souscription (pour une valeur de 7 420 \$). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,21 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la clôture du financement.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

11.1 Capital-actions (suite)

(i) Le 22 février 2021, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 415 800 \$. La Société a émis 3 780 000 unités et chaque unité est composée d'une action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,12 \$ l'action durant 36 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 13 024 \$ en espèces. La Société a émis à un agent 118 400 bons de souscription (pour une valeur de 15 761 \$). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,12 \$ l'action pour une période de 36 mois suivant la date de clôture du financement.

(j) Le 9 mars 2021, la Société a procédé à un règlement de dette pour le paiement de la royauté de 50 000 \$ par l'émission de 166 667 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(k) Le 30 mars 2021, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 700 000 \$. La Société a émis 2 000 001 unités et chaque unité est composée d'une action accréditive et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,50 \$ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 108 414 \$ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et un montant de 74 443 \$ lié à la portion passif lié aux actions accréditives a été comptabilisé à l'état de la situation financière.

De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 34 000 \$ en espèces et a émis à un agent 85 714 bons de souscription (pour une valeur de 9 575 \$). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,40 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement. La Société a versé un montant de 21 000 \$ en espèces et a émis à un agent 60 000 bons de souscription (pour une valeur de 7 162 \$). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,35 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement. La Société a émis à un agent 20 000 bons de souscription (pour une valeur de 2 234 \$). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,40 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement.

(l) Le 9 juin 2021, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 33 900 \$ par l'émission de 144 255 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

Au cours de l'exercice finissant le 31 juillet 2021, 1 102 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de bons de souscription. Un montant de 162 900 \$ qui a été reçu a été imputé au capital-actions. Aucune valeur n'avait été attribuée aux bons de souscription au moment de l'émission. Le coût moyen pondéré des actions à la date d'exercice était de 0,148 \$ par action.

Au cours de l'exercice finissant le 31 juillet 2021, 153 125 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de bons de souscription aux courtiers. Un montant de 32 157 \$ qui a été reçu et un montant de 7 420 \$ représentant la juste valeur des bons de souscription aux courtiers au moment de l'émission, a été imputé au capital-actions. Le coût moyen pondéré des actions à la date d'exercice était de 0,21 \$ par action.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

11.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	31 juillet 2021		31 juillet 2020	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début	13 217 060	0,19	7 163 423	0,25
Attribués	14 675 850	0,19	6 637 500	0,15
Exercés	(1 102 000)	0,15	-	-
Expirés	(4 144 770)	0,18	(583 863)	0,53
Solde à la fin	<u>22 646 140</u>	<u>0,19</u>	<u>13 217 060</u>	<u>0,19</u>

La Société a comptabilisé un montant de 178 727 \$ (2 400 \$ au 31 juillet 2020) en augmentation du surplus d'apport et en diminution du capital-actions relativement à l'émission des 2 562 500 bons de souscription émis (120 000 au 31 juillet 2020) lors de financements conclus (voir note 11.1 (c), 11.1 (h) et 11.1(k)).

La juste valeur de 0,066 \$ (0,07 \$ au 31 juillet 2020) des bons de souscription accordés lors du financement a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2021	2020
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,17 \$	0,13 \$
Taux de dividendes attendu	0 %	0 %
Volatilité attendue	106 %	115 %
Taux d'intérêt sans risque	0,34 %	1,38 %
Durée de vie prévue	2 ans	2 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,32 \$	0,18 \$

La volatilité attendue sous-jacente a été déterminée par référence aux données historiques sur les actions de sociétés similaires sur la durée de vie moyenne prévue des bons de souscription.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

11.2 Bons de souscription (suite)

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	31 juillet 2021		31 juillet 2020	
	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		\$		\$
Octobre 2020	-	-	144 140	0,415
Novembre 2020	-	-	600 630	0,31
Décembre 2020	-	-	3 500 000	0,15
Août 2021	1 501 457	0,35	1 501 457	0,35
Septembre 2021	1 382 500	0,15	1 732 500	0,15
Octobre 2021	235 000	0,15	285 000	0,15
Décembre 2021	80 000	0,18	120 000	0,18
Décembre 2022 (i)	812 333	0,18	833 333	0,18
Décembre 2022	1 562 500	0,21	-	-
Mars 2023	1 000 000	0,50	-	-
Juin 2023	4 200 000	0,15	4 500 000	0,15
Août 2023	8 283 350	0,18	-	-
Février 2024	3 589 000	0,12	-	-
	<u>22 646 140</u>	<u>0,19</u>	<u>13 217 060</u>	<u>0,19</u>

- (i) Le 24 novembre 2020, la Société a prolongé 833 333 bons de souscription expirant en décembre 2020 jusqu'au mois de décembre 2022.

11.3 Bons de souscription aux courtiers

Les bons de souscription aux courtiers en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions comme suit :

	31 juillet 2021		31 juillet 2020	
	Nombre de bons de souscription aux courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription aux courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	165 184	0,15	88 000	0,15
Attribués	543 903	0,24	77 184	0,15
Exercice	(153 125)	0,21	-	-
Expirés	(88 000)	0,15	-	-
Solde à la fin	<u>467 962</u>	<u>0,23</u>	<u>165 184</u>	<u>0,15</u>

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

11.3 Bons de souscription aux courtiers (suite)

La Société a comptabilisé un montant de 54 403 \$ (5 558 \$ au 31 juillet 2020) en frais d'émission de capitaux propres lorsque les bons de souscription aux courtiers ont été attribués et a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et en diminution des résultats non distribués.

La juste valeur moyenne pondérée de 0,10 \$ (0,072 \$ au 31 juillet 2020) des bons de souscription aux courtiers accordés a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2021	2020
Prix de l'action à la date d'attribution	0,19 \$	0,12 \$
Taux de dividendes attendu	0 %	0 %
Volatilité attendue	104 %	113 %
Taux d'intérêt sans risque	0,49 %	0,50 %
Durée de vie prévue	2,4 ans	2,2 ans
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,24 \$	0,15 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société ainsi que sur les actions de sociétés similaires sur la durée de vie prévue des bons de souscription aux courtiers.

Le nombre de bons de souscription aux courtiers en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	31 juillet 2021		31 juillet 2020	
	Nombre	Prix d'exercice \$	Nombre	Prix d'exercice \$
Décembre 2020	-	-	88 000	0,15
Septembre 2021	16 000	0,15	16 000	0,15
Mars 2023	105 714	0,40	-	-
Mars 2023	60 000	0,35	-	-
Juin 2023	61 184	0,15	61 184	0,15
Août 2023	106 664	0,18	-	-
Février 2024	118 400	0,12	-	-
	<u>467 962</u>	<u>0,23</u>	<u>165 184</u>	<u>0,15</u>

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

12. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

12.1 Salaires et charge au titre des avantages du personnel

Les salaires et charge au titre des avantages du personnel sont analysés comme suit :

	Au 31 juillet	
	2021	2020
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	186 367	152 480
Honoraires de gestion	50 000	45 833
Rémunération des administrateurs	25 500	23 250
Paielements fondés sur des actions	109 064	-
	<u>370 931</u>	<u>221 563</u>

12.2 Paiements fondés sur des actions

Le 1^{er} septembre 2020, la Société a adopté un nouveau régime de paiements fondés sur des actions selon lequel le conseil d'administration peut attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 3 380 000 actions (1 900 000 actions au 31 juillet 2020, selon l'ancien régime).

Le prix d'exercice de chaque option est établi par le conseil d'administration et ne peut être inférieur au cours escompté des actions ordinaires tel que défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX et la date d'échéance ne peut excéder dix ans.

Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises à un bénéficiaire, au cours de toute période de 12 mois est limité à 5 % des actions émises et en circulation.

Le nombre maximal d'actions qui peuvent être réservées pour un consultant au cours de toute période de 12 mois est de 2 % du nombre d'actions émises et en circulation. De plus, les options octroyées à des consultants exerçant des relations avec les investisseurs doivent être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'octroi, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Au cours de l'exercice, la Société a octroyé 1 480 000 options aux membres du conseil, aux dirigeants et à un consultant.

Un montant de 132 851 \$ a été comptabilisé en résultat net (109 064 \$ comme salaires et charge au titre des avantages du personnel et 23 787 \$ comme honoraires professionnels) et porté au crédit du surplus d'apport.

De plus, la Société a octroyé 50 000 options à un consultant pour une valeur totalisant 5 007 \$. Un montant de 3 756 \$ a été comptabilisé en résultat net et porté au crédit du surplus d'apport pour les 37 500 options qui ont été acquises durant l'exercice.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

12.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées 0,09 \$ a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2021
Prix de l'action à la date d'attribution	0,12 \$
Taux de dividende attendu	0 %
Volatilité attendue	102 %
Taux d'intérêt sans risque	0,33 %
Durée de vie prévue	4,90 ans
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,12 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques sur les actions sociétés similaires sur la durée de vie moyenne prévue des options sur actions. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour la période de présentation de l'information financière considérée :

	31 juillet 2021		31 juillet 2020	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début	1 850 000	0,16	1 850 000	0,16
Attribuées	1 530 000	0,12	-	-
En circulation à la fin	3 380 000	0,14	1 850 000	0,16
Exercçables à la fin	3 367 500	0,14	1 850 000	0,16

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

12.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 juillet 2021:

Options en circulation		
Nombre	Prix d'exercice \$	Durée de vie contractuelle résiduelle années
1 480 000	0,12	4,43
1 850 000	0,16	2,56
50 000	0,17	1,05
<u>3 380 000</u>	<u>0,14</u>	<u>3,35</u>

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 juillet 2020:

Options en circulation		
Nombre	Prix d'exercice \$	Durée de vie contractuelle résiduelle années
1 850 000	0,16	3,56
<u>1 850 000</u>	<u>0,16</u>	<u>3,56</u>

13. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

13.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Au 31 juillet 2021, la juste valeur des royautés à payer à long terme est de 198 398 \$ (168 134 \$ au 31 juillet 2020). Les royautés à payer sont classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

13.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

La juste valeur des royautés à payer a été estimée en utilisant une technique d'actualisation. La juste valeur initiale de 176 563 \$ et la juste valeur au 31 juillet 2021 ont été estimées selon la probabilité des sorties de trésorerie sur une période de quatre ans au taux de 18 % soit le taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires. Les sorties de trésorerie avant actualisation sont de 310 000 \$ et reflètent l'estimation de la direction quant au délai de remboursement des royautés. Au cours de l'exercice, un montant de 31 853 \$ (31 443 \$ au 31 juillet 2020) a été comptabilisé en résultat net comme variation de juste valeur des royautés à payer.

Au 31 juillet 2021 et au 31 juillet 2020, une variation de 1 % du taux d'actualisation aurait augmenté ou diminué la juste valeur d'environ 3 000 \$ (2 000 \$ au 31 juillet 2020).

14. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription, les bons de souscription aux courtiers et les options sur actions n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti dilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 11.2, 11.3 et 12.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2021 et 2020.

	Au 31 juillet	
	2021	2020
Résultat net	(845 995) \$	(669 751) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	38 815 818	21 116 173
Résultat net de base et dilué par action ordinaire	(0,02) \$	(0,03) \$

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt

Les composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt se détaillent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Naissance et renversement des différences temporaires	(200 602)	(171 683)
Effet fiscal relatif aux dépenses engagées aux fins des actions accréditives	216 172	34 884
Renversement du passif lié aux actions accréditives	(102 959)	-
Ajustement des impôts différés antérieurs	(1 547)	(9 399)
Variation des différences temporaires non constatées	(14 023)	146 198
	<u>(102 959)</u>	<u>-</u>

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendu et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendu calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état du résultat global se rapproche comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendu calculée sur la base combinée fédéral et provincial au Canada de 26,5 %	(251 475)	(177 484)
Ajustement pour les éléments suivants :		
Effet fiscal des différences temporaires non constatées	(14 023)	146 198
Ajustement des impôts différés antérieurs	(1 547)	(9 399)
Effet fiscal relatif aux dépenses engagées aux fins des actions accréditives	216 172	34 884
Renversement du passif lié aux actions accréditives	(102 959)	-
Paievements fondés sur des actions	36 201	-
Royautés	13 250	2 650
Éléments non déductibles et autres	1 422	3 151
Produit d'impôt différé sur le résultat	(102 959)	-

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires et pertes fiscales inutilisées ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différés comptabilisés et aux différences temporaires et pertes fiscales inutilisées non comptabilisées suivants :

	Solde au 1 ^{er} août 2020	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les capitaux propres	Solde au 31 juillet 2021
	\$	\$	\$	\$
Montants comptabilisés				
Actifs d'exploration et d'évaluation	(53 699)	(209 929)	-	(263 628)
Pertes autres qu'en capital	53 699	209 929	-	263 628
Actifs et passifs d'impôt différés comptabilisés	-	-	-	-
Renversement du passif lié aux actions accréditives		(102 959)		
Variation des impôts différés selon l'état du résultat		(102 959)		

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice (suite)

	Solde au 1 ^{er} août 2019	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les capitaux propres	Solde au 31 juillet 2020
	\$	\$	\$	\$
Montants comptabilisés				
Actifs d'exploration et d'évaluation	(20 140)	(33 559)	-	(53 699)
Pertes autres qu'en capital	20 140	33 559	-	53 699
Actifs et passifs d'impôt différés comptabilisés	-	-	-	-

	31 juillet 2021	
	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Différences temporaires déductibles et pertes fiscales non comptabilisées		
Frais d'émission d'unités	119 172	119 172
Provision	48 750	48 750
Royautés	198 398	198 398
Pertes fiscales autres qu'en capital inutilisées	608 288	600 056
	974 608	966 376

	31 juillet 2020	
	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Différences temporaires déductibles et pertes fiscales non comptabilisées		
Frais d'émission d'unités	32 304	32 304
Provision	116 873	116 873
Royautés	216 545	216 545
Pertes fiscales autres qu'en capital inutilisées	542 356	531 297
	908 078	897 019

La capacité de réaliser les avantages fiscaux dépend de nombreux facteurs, notamment de la probabilité de dégager des résultats imposables futurs. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement s'il est probable que des résultats imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de ces actifs. Par conséquent, certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés, ces actifs non comptabilisés totalisent un montant de 257 325 \$ (239 369 \$ en 2020).

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice (suite)

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2041	608 288	600 056
	<u>608 288</u>	<u>600 056</u>

16. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	Au 31 juillet	
	2021	2020
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	(79 518)	9 060
Frais payés d'avance	(910)	729
Avance sur dépense d'exploration et d'évaluation	(60 000)	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(135 229)	42 220
Royautés à payer	-	(10 000)
	<u>(275 657)</u>	<u>42 009</u>

Les opérations non monétaires de la situation financière sont les suivantes :

	Au 31 juillet	
	2021	2020
	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	115 864	-
Émission d'actions pour le règlement de dettes fournisseurs	45 200	-
Émission d'actions pour le paiement de royautés à payer	50 000	-
Émission d'instruments de capitaux propres pour frais d'émission d'unités	54 403	5 558
Émission d'actions inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	108 500	-
Crédit d'impôt inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	1 475	-

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant et une société ayant une influence notable.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en espèces.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

17.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration et les dirigeants. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	Au 31 juillet	
	2021	2020
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	186 367	152 480
Honoraires de gestion ⁽¹⁾	50 000	45 833
Consultant ⁽²⁾	23 500	-
Rémunération des administrateurs	25 500	23 250
Paielements fondés sur des actions	109 064	-
	<u>394 431</u>	<u>221 563</u>

⁽¹⁾ Payés à une société détenue par un dirigeant

⁽²⁾ Payés à une société détenue par un administrateur

Les comptes fournisseurs et autres crédetes incluent un montant de 12 033 \$ (144 433 \$ au 31 juillet 2020) dû aux dirigeants ainsi que 48 750 \$ (23 250 \$ au 31 juillet 2020) dû aux administrateurs.

18. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont d'assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la Société et d'assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 11.1 et 20.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

19. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

La Société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme de la Société tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux.

La Société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

19.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable de la trésorerie au montant de 1 075 137 \$ au 31 juillet 2021 (313 267 \$ au 31 juillet 2020).

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

19.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de la période, la Société a financé ses programmes d'exploration, ses besoins en fonds de roulement au moyen de financements privés.

La Société s'attend à pouvoir respecter ses obligations grâce à ses flux de trésorerie liés aux financements.

Les dettes fournisseurs et autres crédettes d'un montant de 151 542 \$ (101 604 \$ au 31 juillet 2020), aucune royauté à payer (50 000 \$ au 31 juillet 2020) et aucun billet à payer (180 000 \$ plus les intérêts de 20 879 \$ au 31 juillet 2020) ont des échéances contractuelles de moins de douze mois. Les royautés à payer de 250 000 \$ (250 000 \$ au 31 juillet 2020) ont une échéance entre un et cinq ans.

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les taxes sur les produits et services à recevoir.

20. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives et, en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les financements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires

Aux 31 juillet 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

20. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard.

En vertu d'attentes avec des souscripteurs, la Société s'est engagée à dépenser 698 000 \$ en frais d'exploration canadien avant le 31 décembre 2022. Au 31 juillet 2021, 306 081 \$ a été engagé.

Le 20 août 2020, la Société a conclu une entente de service de relation avec les investisseurs avec la Société MI3 Communications Financières Inc. En vertu de cette entente, la Société s'engage à déboursier des honoraires de 5 000 \$ mensuellement pour une période de 12 mois et à émettre 50 000 options d'achat d'actions à un prix de levé de 0,17 \$ par action sur une période de 24 mois suivant l'octroi, à raison de 25 % par trimestre et 37 500 options a été acquise durant l'exercice.

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 24 septembre 2021, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 11 300 \$ par l'émission de 80 714 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

Après la fin de l'exercice, 470 000 bons de souscription ont été levés pour un montant total de 70 500 \$ en espèces.